

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de procurations : 5

Date d'affichage de la convocation : 04.03.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois de mars à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le quatre mars deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT – Sébastien BOUREL - Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER - Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Jean-Charles WILLM – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Laurent BAYART donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Madame Julie LINGELSER donne procuration de vote à Madame Sophie DIEMER
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Madame Sylvie RISSE donne procuration de vote à Madame Valérie GUERAULT
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 14 mars 2025

Publié sur le site internet de la commune le 14 mars 2025

Le Maire, Béatrice BULOUE



11. Points d'information : délégations au maire

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 22

Conseillers
absents : 5
dont 5 avec procuration

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-23), le Conseil Municipal est informé des opérations et décisions réalisées par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 (délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal par délibération n°4 du 09/07/2020).

Date de la décision	Objet de la décision	N° de la compétence (cf délib)
05/02/2025	Marché public Travaux Pôle intergénérationnel lot 22 Avenant n°2 (mobilier - Agencement structure)	4° marchés publics
05/02/2025	Marché public Travaux Pôle intergénérationnel lot 23 Avenant n°1 (mobilier - Equipement bureautique)	4° marchés publics
05/02/2025	Marché public Travaux Pôle intergénérationnel lot 24 Avenant n°1 (mobilier -Rayonnage métallique)	4° marchés publics
10/02/2025	Autorisation de travaux AT 67309 25V0002 - Espace sportif des Floralies	27° demandes d'autorisations d'urbanisme au nom de la commune
10/02/2025	Autorisation de travaux AT 67309 25V0002 - Centre Culturel	27° demandes d'autorisations d'urbanisme au nom de la commune
03/03/2025	Marché public Aménagement du Parc Mairie - Lot 2 avenant 3	4° marchés publics
03/03/2025	Marché public Aménagement du Parc Mairie - Lot 5 avenant 2	4° marchés publics

NE DONNE PAS LIEU A VOTE

Mundolsheim, le 14 mars 2025

Le Maire, '



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI